<u>Chèque de caution twirling</u>

Le chèque de caution sera rendu à la fin de la saison et ne sera pas encaissé.

<u>SAUF SI :</u>

- Départ de l'adhérent entre le 01/10/2025 et le 30/06/2026.
- Absence au gala de fin de saison sauf (événement familiale, maladie, blessure, kermesse)

- J'ai pris connaissance du règlement pour le chèque de caution.

Date et signature du parent :